

Adresse des administrateurs du district de Corbeil (Seine-et-Oise)
félicitant la Convention, lors de la séance du 13 thermidor an II (31
juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Corbeil (Seine-et-Oise) félicitant la Convention, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 11-12;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22475_t1_0011_0000_15

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[Le président témoigne à toutes ces députations la satisfaction qu'éprouve la convention, de voir les bons citoyens se rallier à elle, à la paix de la patrie menacée. Il les invite à dire à ceux qui les ont envoyées, qu'ils n'ont vu après l'orage, que la paix, l'union et le bonheur] (1).

6

Les administrateurs du département du Pas-de-Calais envoient l'extrait de leurs registres, par lequel on voit qu'ils ont juré de rester inviolablement attachés aux principes, à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la représentation nationale, à ne voir dans aucun temps les personnes, mais les principes et la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Applaudissements*]

[*Arras, 11 therm. II*] (3)

Nous nous empressons de vous faire passer l'expression de nos sentimens sur les derniers événemens qui ont eu lieu à l'assemblée nationale. S. et F.

J. CAUBRIÈRE, BERTIN, DEMORY, BARTHÉ (?),
CHEVALIER, DUTET (*présid.*),
QUINGNART (*subs^t du secrét. g^{al}*).

II Un membre fait part à l'assemblée des événemens affreux qui viennent de se passer à Paris, et, sur sa proposition, l'assemblée renouvelle le serment de rester inviolablement attachée aux principes, à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la représentation nationale, et ne jamais voir dans aucun tems la personne, mais bien toujours la chose publique, de poursuivre les traîtres, les conspirateurs, les ambitieux qui tenteroient, sous quelques formes que ce soit, de s'arroger une autorité liberticide, enfin de *vivre libre ou de mourir*. Arrête, en outre, qu'expédition du présent arrêté sera adressée sur le champ à la Convention nationale par un courier extraordinaire.

[*mêmes signatures*] (4).

7

Les canonniers de la section des Droits de l'Homme exposent qu'il est affligeant pour eux d'être soupçonnés et détenus, comme

(1) *J. Sablier*, n^o 1 470; *J. Paris*, n^o 578. Toutes les adresses ci-dessus portent la mention marginale : Mention honorable, insertion au bulletin.

(2) *P.-V.*, XLII, 278.

(3) C 312, pl. 1 239, p. 38 et 39; *Bⁿ*, 16 therm. (suppl^l); mention dans *J. Fr.*, n^o 675; *Ann. R.F.*, n^o 242; *C. Eg.*, n^o 713; *Ann. patr.*, n^o DLXXIX.

(4) Extrait des registres aux arrêtés de l'administration du département du Pas-de-Calais (séance publique du 11 therm. II.).

ayant voulu abandonner la représentation nationale; ils disent qu'ils ignoroient absolument ce qui se passoit, et qu'ils se sont rendus à l'instant à la voix du citoyen Bourdon (de l'Oise), représentant du peuple, lorsqu'il leur a intimé l'ordre d'investir les magistrats infidèles; ils attendent justice de la Convention nationale.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

8

Les administrateurs du district de Corbeil (2) félicitent la Convention sur son énergie, et rendent hommage à la conduite que les Parisiens ont tenue le 9 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Corbeil, 11 therm. II*] (4).

Citoyens,

Vous avez donc encore une fois sauvé la république.

Marchez, braves représentants d'un peuple libre; marchez d'un pas assuré, comptez sur les bras des hommes vertueux; la masse du peuple français est votre égide.

Les hommes qui, en feignant de servir leur pays, ne servent que leur ambition, sont autant de monstres qui croient avoir un parti dans le peuple. Non ! Ils n'ont qu'une faible masse de complices étrangers. Vous seuls avez un soutien, et ce soutien est invincible : c'est la raison et la vertu.

Vos superpes (*sic*) plans de campagnes font frémir et fuir les despotes coalisés parce que le soldat républicain est là, et les phalanges sont une partie du peuple.

Vos plans dans l'intérieur sont marqués au même coin de sagesse. Comptez sur les mêmes succès; le peuple est là, et n'écouterà que vos décisions.

Braves Parisiens, fidèles républicains dignes d'un si beau nom, encore une fois vous avez prouvé à l'Europe étonnée que, malgré les intrigues de Cobourg, l'or de Pitt, et les machinations de leurs complices liberticides, vous savez vous rallier au besoin autour de la représentation nationale, et ne jamais dévier du chemin de l'honneur.

Maintenez, citoyens, les rênes du gouvernement dans les mains de nos représentants fidèles. Faites respecter ce centre de l'autorité et du bonheur national et comptez que vous aurez pour vous tous les bras vertueux. Que la Convention parle, et nous saurons vous faire un rampart de nos corps.

(1) *P.-V.*, XLII, 278.

(2) Seine-et-Oise.

(3) *P.-V.*, XLII, 279. *Bⁿ*, 14 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 353.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 36.

Instruits par vous, nous allons redoubler de zèle et de vigilance. Qu'ils tremblent, les factieux : nous saurons, à votre exemple, les livrer à la justice nationale. Vive la République une et indivisible.

SERRES, PIAT, M. LEVACHERE (*agent nat.*),
P. ROUSSEAU [et 2 signatures illisibles].

9

Le citoyen Thomel Midon, de Gilly, district de Dijon (1), fait hommage à la Convention d'une paire de souliers de son invention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

10

L'agent national du district de Condom (3) instruit la Convention d'un envoi de 1 529 marcs 14 onces 4 gros d'argenterie provenant de la dépouille des églises; il annonce que cette quantité, réunie à 672 marcs 7 onces 12 gros déjà envoyés, forme la quantité de 2 200 marcs 5 onces 6 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des revenus nationaux (4).

11

La société républicaine de Sajas (5) annonce à la Convention que leur commune a déjà fourni 3 milliers de salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des poudres et salpêtres (6).

12

Le citoyen Beauvils, au nom de la maison Jean et David Beaux, de Marseille, dont il est chef, fait don du fret de 1 430 barils de farine chargés à Baltimore dans son vaisseau *le Platon*. Il ajoute qu'il a fait acheter 20 000 charges de bled, dont la majeure partie est arrivée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission de commerce (7).

(1) Côte d'Or.

(2) P.-V., XLII, 279. *J. Sablier*, n° 1 470 (Selon cette gazette, l'hommage a été adressé au comité des marchés). Selon *Bⁿ* (22 therm., 2^e suppl^l), il s'agit du citoyen Chomel-Midon.

(3) Gers.

(4) P.-V., XLII, 279. *Bⁿ*, 22 therm. (2^e suppl^l). *C. Eg.*, n° 724.

(5) Par Rieumes, Haute-Garonne.

(6) P.-V., XLII, 279.

(7) P.-V., XLII, 279.

13

La société populaire de Beauvais (1) témoigne ses inquiétudes sur le départ de 150 hommes de cavalerie partis de ses murs le 11 thermidor, dont la destination étoit de se porter sur Meaux.

Renvoi au comité de salut public (2).

14

Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales annoncent à la Convention que les volontaires composant le 7^e bataillon de Lot-et-Garonne, non contents de verser leur sang pour la cause sublime qu'ils défendent, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 sous pour les frais de la guerre.

Ils joignent à leur lettre deux croix de Saint-Louis, et une de Saint-Lazare, que deux soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les deux premières par Pierlot, chasseur de la 2^e compagnie du Louvre; l'autre par Masson, volontaire.

Les mêmes représentans envoient encore une carte trouvée sur les émigrés, contenant un pari fait entre deux de ces illustres chevaliers; l'un parioit que les Français auroient le dessous, et l'autre le contraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l., 1^{er} therm. II] (4).

Citoyens collègues,

Nous nous acquittons d'une mission bien douce pour nous : celle de vous transmettre les expressions de reconnaissance, d'amour, de dévouement des braves deffenseurs de la patrie composant le 7^e bataillon de Lot-et-Garonne. Vous verrés dans leur adresse que ces courageux soldats, non contents de verser tous les jours leur sang pour la cause sublime qu'ils deffendent, placés sur le sommet d'une haute montagne et ayant presque continuellement la pluie sur le corps, viennent encore de déposer sur l'autel de la patrie 3 836 liv. 5 s. pour les frais de la guerre. Cette offrande est d'autant plus précieuse que l'amour seul de la liberté et le plus pur républicanisme l'ont déterminée, et non le vil égoïsme de ces hommes à bourse bien arrondie, qui, par un effet d'un calcul bien médité, viennent faire un petit sacrifice, de crainte qu'on ne les force à en faire un plus considérable. Nous demandons, citoyens collègues, la mention honorable et l'insertion au bulletin de cet acte civique. Nous joignons ici les 3 836 liv. 5 s.

Nous vous remettons aussi 2 croix de Saint-Louis et 1 de Saint-Lazare, que deux braves

(1) Oise.

(2) P.-V., XLII, 280. *J. Paris*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1 470; *Débats*, n° 680, 243.

(3) P.-V., XLII, 280.

(4) C 311, pl. 1 233, p. 17. *Bⁿ*, 14 therm.